

CYCLE DE CONFÉRENCES 2015-2016 / ESPACES ECRITURES ARCHITECTURES LISIBLE/VISIBLE : VILLE, ÉCRITURE, ARCHITECTURE #4

Architecture et ville révolutionnaires : pédagogie de l'espace public, le texte jusqu'à saturation

Conférence de Sophie Lefay
Mercredi 16 mars 2016 / 18h-20h

Au XVIII^e siècle la ville révolutionnaire se révèle exceptionnellement prodigue en inscriptions. Soumise à l'obligation de produire un sens immédiatement perceptible, l'architecture en vient à justifier jusqu'à saturation, par anticipation et de façon littérale, l'expression d'*architecture parlante* par laquelle on la désignera plus tard. L. Dufourny proclame : « les murs doivent parler ; des sentences multipliées doivent rendre nos édifices des livres de morale ». Nous verrons comment avant et pendant la Révolution s'exprime un idéal de lisibilité et de transparence qui modifie profondément le statut de l'inscription urbaine et contribue à l'instauration d'un nouveau type de rapport à l'espace public.

Sophie Lefay est Maître de conférences HDR en littérature française à l'Université d'Orléans. Elle a notamment publié *L'Invention du jardin romantique* (Sophie Le Ménahèze, 2001), fourni une édition critique des *Éléments de littérature* (1787) de Jean-François Marmontel (2005) et est l'auteur d'un essai intitulé *L'Éloquence des pierres. Usages littéraires de l'inscription au XVIII^e siècle* (2015).

ENSA Paris-Malaquais

Site Jacques Callot, 1 rue Jacques Callot, Paris 75006, 1^{er} étage

www.paris-malaquais.archi.fr

Cycle de conférences-débats organisé par Pierre Hyppolite, Fabrice Moulin, Marc Perelman et Jean-Pierre Vallier dans le cadre d'un séminaire de recherche conjoint ENSAPM (département THP et Laboratoire GERPHAU) et Paris Ouest Nanterre – CSLF, EA 1586 et Histoire des Arts et des Représentations, EA 4414.

« Il est inutile de faire sentir ici combien un palais national exige plus particulièrement que tout autre production de [ne pas] présenter (...) le tableau muet de l'architecture (...). Après avoir médité sur les moyens propres à manifester la poésie de l'architecture dans cet édifice, j'ai pensé que rien ne serait plus frappant et plus caractéristique que de former les murs de ce palais par les tables des lois constitutionnelles. »

Etienne-Louis Boullée, *Architecture - Essai sur l'art.*

© Façade du Palais National, Etienne Louis Boullée (1792), source BNF.

